

Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 4 avril 2024

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 du mois d'avril à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville, Salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 19

M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoint.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE et Mme Hélène LEBLANC, Conseillers municipaux.

Absents et
représentés : 7

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, qui a donné procuration à Monsieur Adrien DEBEVER ;

Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY ;

M. Patrick MORISSET, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH ;

M. Maxime PELLICER, qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE ;

Mme Anne ESCOLA, qui a donné procuration à Mme Prune MARZAT ;

Mme Michèle VIGNEAU, qui a donné procuration à M. René MAGNON ;

Mme Hélène CROMBEZ, qui a donné procuration à Mme Hélène LEBLANC.

Absent et non
représenté : 1

M Cyril CAMU (non excusé).

Mme Corinne FRITSCH est élue secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20240416-DL10042024-07B-BF
Date de réception préfecture : 16/04/2024

N° DL10042024-07 : Budget primitif 2024 : budgets principal et annexes

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

L'ensemble des budgets consolidés s'équilibre à hauteur de 20 907 747 euros en section de fonctionnement et de 28 320 441 euros en section investissement.

Le détail du budget principal et des sept budgets annexes est le suivant :

	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	15 940 410 €	18 474 305 €
Budget Parkings	1 830 609 €	1 329 120 €
Budget Eau	669 750 €	2 435 331 €
Budget Assainissement	806 224 €	3 344 038 €
Budget Transports	180 279 €	61 200 €
Budget Golfs	696 138 €	353 595 €
Budget Camping	583 592 €	2 241 669 €
Budget Forêt	220 746 €	51 689 €
Budget lotissement La Cousteyre 3	15 000 €	29 494 €
TOTAUX	20 942 747 €	28 320 441 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2343-2 ;

VU les instruction budgétaires et comptable M4 et M57

VU la délibération n° DL13032024-08 en date du 13 mars 2024 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2024 ;

VU le rapport de présentation du budget principal et des budgets annexes joint à la présente délibération ;

VU l'avis de la commission finances, marchés et ressources humaines ;

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

ADOpte, au niveau de vote par chapitre, le budget primitif 2024 du budget principal et des budgets annexes « parkings », « eau », « assainissement », « transports », « golfs », « camping », « forêt », « La Cousteyre 3 » tels que proposés en annexes.

Délibération adoptée.

POUR : 24 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Michèle VIGNEAU, M. Jean-Yves MAS et Mme Lydia LESCOMBE.

ABSTENTION : 2 Mme Hélène Leblanc et Mme Hélène CROMBEZ.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20240416-DL10042024-07B-BF
Date de réception préfecture : 16/04/2024

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20240416-DL10042024-07B-BF
Date de réception préfecture : 16/04/2024